



ARRETE n°ARS/PDL/DOS/AES/45/2026

fixant les tarifs journaliers de prestations applicables à du compter du 1^{er} janvier 2026

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Bénéficiaire :

Centre Hospitalier Universitaire de
Nantes
Direction Générale,
5 allée de l'île Gloriette
44093 NANTES Cedex 1

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 160-13, L. 162-20-1 et R. 162-22-1 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 35 ;

Vu le décret n° 2021-1855 du 28 décembre 2021 relatif à la tarification nationale journalière des prestations bénéficiant aux patients hospitalisés, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 27 Février 2026 fixant la tarification nationale journalière des prestations des établissements mentionnés aux a, b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale exerçant des activités mentionnées au 1° de l'article L. 162-22 du même code ;

Vu l'arrêté du 27 Février 2026 fixant la tarification nationale journalière des prestations des établissements mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale exerçant des activités mentionnées au 2° de l'article L. 162-22 du même code ;

Vu l'arrêté du 27 Février 2026 fixant la tarification nationale journalière des prestations des établissements mentionnés à l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale exerçant des activités mentionnées au 4° de l'article L. 162-22 du même code ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du 16 janvier 2025 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les tarifs journaliers de prestations applicables, à compter du 1^{er} janvier 2026, sont fixés, le cas échéant, pour chaque activité mentionnée au 1°, 2° et 4° de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale, ainsi qu'il suit :

Pour les activités mentionnées au 1° de l'article L.162-22 du code de la sécurité sociale, seuls peuvent être appliqués par l'établissement les tarifs figurant dans la grille ci-dessous pour les activités qu'il est effectivement autorisé à réaliser :

Activités mentionnées au 1° de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale, sauf pour les activités d'hospitalisation à domicile			
Groupe 2			
CODE DMT	CODE TARIFAIRE	INTITULE DU TARIF	MONTANTS
213	04	Médecine UM gériatrie, addictologie, douleurs chroniques-ambu	1 292,09
210	03	Médecine UM gériatrie, addictologie, douleurs chroniques-HC	1 619,63
228	50	Médecine autres UM-ambu	1 531,98
216	11	Médecine autres UM-HC	1 703,03
229	48	Médecine - GHS intermédiaire	765,99
234	12	Chirurgie - HC	2 061,57
239	90	Chirurgie -ambu	1 649,68
232	20	Spécialités couteuses	2 860,77
233	26	Spé très couteuses - REA	3 705,97
240	23	Obstétrique - HC	1 692,41
244	24	Obstétrique-ambu	1 518,49
245	25	Nouveaux Nés - HC	1 151,97
256	53	Séance chimiothérapie	1 675,20
272	49	Séance de protonthérapie	2 428,89
274	51	Séances Radiot Hte Precision : stéréotaxie, Irradiation corporelle totale, autres techniques spéciales, RCMI	1 290,45
265	52	Séance dialyse	1 476,69
275	27	Autres séances	1 566,13

Pour les activités d'hospitalisation à domicile mentionnées au 1° de l'article L.162-22 du code de la sécurité sociale :

Activités d'hospitalisation à domicile mentionnées au 1° de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale			
Groupe 2 - Etablissements exerçant à la fois des activités HAD et des activités MCO, ou PSY, ou SMR			
CODE DMT	CODE TARIFAIRE	INTITULE DU TARIF	MONTANTS
370	70	Activité d'hospitalisation à domicile	468,63

Pour les activités mentionnées au 2° de l'article L.162-22 du code de la sécurité sociale, seuls peuvent être appliqués par l'établissement les tarifs figurant dans la grille ci-dessous pour les activités qu'il est autorisé à réaliser :

Activités mentionnées au 2° de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale			
Mixte et en partie sectorisé			
CODE DMT	CODE TARIFAIRE	Intitulé du tarif	MONTANTS
860	13	Hospitalisation complète de + de 18 ans	1 099,92
864	57	Centre de Crise de + de 18 ans	1 359,32
861	54	Hospitalisation partielle de + de 18 ans	819,77
862	14	Hospitalisation complète de - de 18 ans	1 283,43
865	58	Centre de Crise de - de 18 ans	1 586,14
863	55	Hospitalisation partielle de - de 18 ans	1 121,84

Pour les activités mentionnées au 4° de l'article L.162-22 du code de la sécurité sociale, seuls peuvent être appliqués par l'établissement les tarifs figurant dans la grille ci-dessous pour les activités qu'il est effectivement autorisé à réaliser.

Activités mentionnées au 4° de l'article L. 162-22 du code de la sécurité sociale			
Groupe		6.grand et mixte	
CODE DMT	CODE TARIFAIRE	Intitulé du tarif	MONTANTS
511	91	PEDIATRIE- BRULES - ONCOHEMATOLOGIE - HC	747,52
512	92	NEUROLOGIE - HC	747,52
513	93	CARDIOLOGIE - HC	632,25
514	94	LOCOMOTEUR - HC	632,25
517	97	RESPIRATOIRE - HC	614,57
515	95	GERIATRIE - HC	614,57
516	96	DIGESTIF - HC	614,57
518	87	ADDICTION - HC	614,57
519	88	POLYVALENT - HC	536,61
521	31	PEDIATRIE- BRULES - ONCOHEMATOLOGIE - HP	685,24
522	32	NEUROLOGIE - HP	685,24
523	33	CARDIOLOGIE - HP	565,53
524	34	LOCOMOTEUR - HP	565,53
527	37	RESPIRATOIRE - HP	511,52
525	35	GERIATRIE - HP	511,52
526	36	DIGESTIF - HP	511,52
528	38	ADDICTION - HP	511,52
529	39	POLYVALENT - HP	546,75

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R.312-10-1 et R.421-1 du code de la justice administrative.

Article 3

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé des Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le 02/03/2026,

Pour Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,
et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a vertical line and a small loop at the bottom.



odrivesign

En face à face, à distance ou en ligne, créez le parcours idéal pour votre client. Oodrive Sign met la signature électronique au cœur de votre activité.

Offrez à votre application métier le meilleur de la signature électronique.

www.oodrive-sign.com

